

Biodiversité et gestion des ressources marines et côtières

La COI a établi au fil des années des collaborations étroites avec les partenaires clés dans la région à savoir l'IUCN, le WIOMSA, le PNUE, COI-UNESCO ainsi que le Secrétariat de la Convention de Nairobi en alignant ses activités et projets sur les recommandations de la Conférence des parties de ladite Convention mais aussi avec les objectifs de la Convention sur la Biodiversité.

Plusieurs projets régionaux dans ce domaine sont en cours de mise en œuvre par les partenaires, notamment les projets SAPPHERE (UNEP et PNUD) visant une meilleure gouvernance de l'océan, WIOSAP (Convention de Nairobi) qui vise une meilleure gestion du milieu marin pour réduire la pollution d'origine terrestre, BIOPAMA (Intra ACP -IUCN) qui vise une meilleure gestion des aires protégées, WIOMSA en appui aux programmes de recherche scientifique, CEPF et autres...

Les activités de la COI dans ce domaine s'inscrivent à la fois dans des projets spécifiques et dans d'autres projets qui traitent de manière connexe des problématiques de biodiversité tel que EcoFish (EU), SWIOFISH (BM), MASE (EU), RECOS (AFD+FFEM).

1. Projet régional BIODIVERSITE

Ce projet a été financé par le 10^{ème} FED de l'Union Européenne et s'est achevé en 2019. Les devis programmes ainsi que le contrat de l'assistance technique (Landell Mills) sont clôturés. L'évaluation finale du projet est menée par la société NIRAS et a démarré en juillet 2020, sous la supervision de l'Union européenne. Cette évaluation est orientée vers les résultats et devra également identifier les pistes pour les futures actions dans le domaine de la biodiversité. Le programme de travail du consultant ainsi que les visites de terrain prévues initialement seront revus en fonction de l'évolution de la pandémie. Entretemps, le bureau d'études devra proposer une méthode de travail alternative. Le rapport final de l'évaluation est attendu pour décembre 2020 et permettra de passer à la clôture de la Convention de financement en 2021.

2. Intra ACP Biodiversité (Intra ACP SIDS biodiversity)

Dans le cadre de la collaboration entre la COI et l'Organisation des États ACP, la COI participera à la mise en œuvre du programme Biodiversité pour les petits États insulaires et les pays côtiers. Ce programme, financé par l'Union européenne pour une durée de 7 ans, a comme objectif de contribuer aux objectifs du développement durable des petits États insulaires et pays côtiers du groupe ACP. Plus spécifiquement, il vise à soutenir la mise en œuvre du « SAMOA pathway » en appuyant et en améliorant la gestion et l'utilisation durable des ressources côtières et marines. La COI bénéficiera d'un montant de 7,5 millions d'Euros en subvention directe.

L'élaboration des activités de ce projet de subvention est en cours de préparation. Le Secrétariat général s'appuiera sur le partenariat établi avec l'IUCN depuis 2012 pour élaborer la fiche de projet afin de pouvoir établir le Convention de financement entre la COI et l'UE au début de 2021.

3. Programme Création de partenariats pour aider les pays en développement à réduire au minimum les incidences de l'encrassement biologique (GloFouling) - Financement Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Le projet GloFouling est mis en œuvre par l'Organisation Maritime Internationale (IMO). Il a pour objectif principal de renforcer les capacités des pays en développement en matière de

contrôle et de gestion de l'encrassement biologique des navires en vue de réduire le transfert d'espèces marines envahissantes.

La COI participera à ce projet en tant qu'institution partenaire pour les îles de l'océan Indien en s'appuyant sur le MoU existant entre l'OMI et la COI. Un accord de partenariat spécifique pourra néanmoins être signé dans le cadre de la mise en œuvre du GloFouling. Pour les activités impliquant la COI, un budget et un accord administratif sera mis en place spécifiquement.

4. Programme GMES ET AFRIQUE

Le Programme GMES & Africa est un programme sous l'égide de l'Union Africaine sur financement de l'Union européenne, et vise à améliorer les capacités africaines à faire face aux contraintes climatiques et socio-économiques croissantes sur ses ressources naturelles et ayant un impact sur les moyens de subsistance de la population. Ainsi le programme met l'accent sur le développement des capacités locales, des ressources institutionnelles, humaines et techniques pour l'accès et l'exploitation des services d'observation de la terre (OT) sur une base opérationnelle pour le développement durable en Afrique. La COI participe à la mise en œuvre d'un volet sous-régional.

Ce volet sous-régional devra permettre de renforcer la capacité et les compétences des institutions dans les États ciblés pour le développement de l'économie bleue, une amélioration dans la gestion des pêches et la résilience de la zone côtière.

Le *Mauritius Oceanography Institute* (MOI) est le chef de file du consortium mis en place pour mettre en œuvre le service GMES & Africa sur les zones marines et côtières pour la région de l'Afrique de l'Est.

L'objectif global du service sur la gestion des zones marines et côtières pour la zone de l'océan Indien est de promouvoir une gestion plus durable de ces ressources en améliorant le processus de prise de décision grâce à la fourniture d'informations pertinentes supplémentaires obtenues à partir des données d'observation de la Terre aux institutions mandatées et aux bénéficiaires dans la région de l'Afrique de l'Est.

La MOI a signé le contrat avec l'Union africaine en 2018 et la mise en œuvre effective a démarré en août 2019. Depuis, malgré le défi administratif qu'a connu la MOI, certaines activités progressent de manière satisfaisante.

1. Une bouée de houle achetée pour le «Kenya Marine Fisheries Research Institute», a été livrée à Mombasa en septembre 2020.
2. Le MOI produit chaque mois le Bulletin Océanographique régional qui comprend des paramètres biologiques et physiques.
3. Des cartes de prévision météorologique marine régionale sont publiées sur la page Web GMES & Africa depuis le juillet 2020. Ces cartes sont mises à jour tous les 3 jours. Cette application sera partagée avec les centres météorologiques de la région.
4. Le cahier des charges pour le développement des applications sur la vulnérabilité des zones côtières et la cartographie des écosystèmes côtiers a été complété.
5. Les cartes des zones de pêche potentielles ont été améliorées en prenant en compte le courant de surface de la mer.
6. En août 2020, 17 personnes comprenant les experts thématiques et le personnel technique des institutions partenaires (au Kenya, à Madagascar, à Maurice, aux

- Seychelles et en Tanzanie) ont bénéficié d'une formation en ligne sur « L'utilisation des données d'OT de Copernicus pour soutenir les applications marines et côtières ».
7. Le MOI a organisé une formation en ligne sur « l'utilisation de la e-station pour générer des cartes de zones de pêche potentielles » en septembre 2020. 12 personnes venant des institutions bénéficiaires au Kenya, à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles, en Somalie et en Tanzanie ont participé à cette formation.
 8. Une page Web a été créée sur le site du MOI pour le projet GMES & Africa (<http://moi.govmu.org/gmes>). Le MOI a aussi lancé un appel d'offres pour le développement d'un site internet dédié au projet.
 9. Le « Newsletter » du projet est en cours de préparation.
 10. À Madagascar les données de la e-station ont été utilisées par des chercheurs pour la production d'articles scientifiques ; par les étudiants pour leurs mémoires de Licence et pour produire l'atlas marine de Madagascar (MaCMA).
 11. En Tanzanie, le « Tanzania Fisheries Research Institute (TAFIRI) » travaille avec 30 pêcheurs dans les districts d'Unguja, Pemba, Tanga, Bagamoyo, Kilwa et Mtwara. TAFIRI diffuse régulièrement des cartes des zones de pêche potentielles (PFZ) à ces pêcheurs.

Malgré ces progrès, quelques défis sont notés : manque de maintenance des stations réceptrices des données satellitaires « e-stations » dans certains pays ; insuffisance des personnes formées à l'administration et à l'exploitation de l'e-Station ainsi qu'un manque de réactivité des personnes initialement engagées sur le projet dans les pays.

Un renouvellement des engagements des institutions concernées par le projet sera nécessaire et le Secrétariat général de la COI apportera un appui supplémentaire à la MOI à travers une amélioration de la communication vers les États.

Proposition de décision

Le Comité des OPL prend note des informations apportées sur la situation des projets et demande au Secrétariat général d'informer régulièrement des avancées et éventuels points de blocage des projets.